



COMITE DIRECTEUR DU CODERS 64

16 mai 2023

Présents :

BACHO Dominique, BIGNON Hervé, BOUCHET Jean-Noël, CONTRAIRES Marie, DUBOSCQ Bruno, DUHART Josette, DUPRAT Roger, HAGET Jean-Claude, HITTA Jean-Louis, JAUFFRINEAU Suzanne, LARREGLE Xabi, LESNE Pierre, MALAGA Jean-Michel, MAZERES Paul, MOLINA-LIRA Odile, RUMEAU Martine.

Ordre du jour :

1- Budget :

- Le point sur le coût de la formation 2022/2023
- Les frais de déplacement liés à la formation
- Les subventions "prérequis" changement d'intitulé, évolution montant.

2- La parité du prochain comité directeur :

- Rappel des missions du CD
- Combien d'élus, compte tenu du système de vote du bilan annuel
- Y a-t-il des postes définis, incontournables au CODERS

3- Le Plan de formation :

- Point sur les demandes 2023/2024
- Les dates "arrêtées" des formations locales ou extérieures (si pas de formation locale)

4- FFRS 360 :

- Point du lancement dans notre CODERS

5- Divers

1. Le plan de formation

Présenté dans un tableau qui est à remplir au fur et à mesure, on peut en rajouter tant que le stage n'est pas rempli, ne pas quand même attendre le dernier moment...

Les AS peuvent faire directement le stage M2 après 1 an d'activité AS.

Stages programmés :

- FCB : 29/30 janvier à Bayonne (24)
- M1 : 5-8 mars à Saint Martin d'Arrossa (24)
- M2 Activ 'Mémoire : 10-13 octobre 2023 à Saint Martin d'Arrossa
- M2 Marche Nordique : 8-16 avril 2024 à Izeste (4 inscrits seulement)
- M2 Rando : en attente de date et de lieu – Si possible avant juin ? (13 inscrits)
- FC3 Marche Nordique : 18-20 septembre à Izeste
- FC3 Rando : 16-18 octobre à Izeste
- PSC1 recyclage : total 64.

Attention : 4 animateurs ont le M2 mais pas encore le PSC1 : Problème de responsabilité en cas d'accident...

Le PSC1 est pris en charge par les clubs, le recyclage par le CODERS. Dans le cadre de FFRS360, chaque club devra vérifier.

Un instructeur du CODERS 33 propose 3 demi-journées les 21 et 22 septembre. Pourrait-on prolonger sur 4, 1/2 journées pour prendre 4 groupes ?

Rappel : les clubs doivent proposer les candidats qui ont leur PSC1 depuis moins de 4 ans, strictement entre 3 ans 1/2 et 4 ans pour septembre cela couvre la période jusqu'au 20/03/2024.

2. FFRS360

Il n'y aura pas les outils avant juin. Il y aura sûrement encore des problèmes...

3 Ambassadeurs CODERS ont été formés pour présenter le nouveau système dans les clubs.

3. Budget

Le trésorier présente l'évolution du coût de la formation dans un diaporama.

Les aides du CODERS aux clubs sur 4 ans (hors PSC1 et FC3) sont présentées dans un tableau.

Les nouveaux animateurs et AS coûtent en moyenne au CODERS 350€ par personne, avant demandes de subventions au Conseil Départemental.

Il y a eu des pertes car certains stagiaires se sont désistés (1000€).

En dehors de cette subvention, le CODERS veut aider les clubs une « aide au développement ».

Longue discussion sur les modalités de cette aide : forfaitaire ? hors FC3 ? Pb des stages éloignés, etc...

Proposition du trésorier : elle s'appuiera sur le nombre d'animateurs formés. Pour continuer à accueillir de nouveaux adhérents il nous faut de nouveaux animateurs !

Pour cette année de transition, une démarche dans ce sens est adoptée ne lézant personne. Certains diplômés d'animateurs sont probablement plus porteurs de développement que d'autres, il faudra faire des choix lors d'une prochaine réunion. Ce sujet est prioritaire.

Il faudrait réfléchir à une « politique » sur les frais de séjour, en particulier sur les arrivées « la veille ». Difficile si le stage commence un lundi. On peut aussi retarder le début du stage le matin de l'arrivée ce qui se fait de manière générale, notre référent formation est actif sur le sujet.

Le montant de l'indemnité kilométrique est aussi un sujet sur lequel le CODERS devra statuer.

La parité du prochain comité directeur

Il faudra essayer d'y parvenir pour la prochaine assemblée électorale.

La parité figure dans les statuts, elle vient du code du sport et s'impose à nous.

4. Divers

Rappel : les missions du CODERS sont essentiellement la formation et le développement des clubs.

Election du prochain CD du CODERS64 : Les membres ne sont pas forcément les présidents de clubs ou leurs représentants comme actuellement. Tout licencié FFRS peut postuler.

Si ce n'est pas le cas, il peut y avoir des problèmes : lorsqu'une décision a été prise par le CD CODERS, elle pourrait être invalidée en AG par des présidents de clubs...

Il serait souhaitable que chaque membre du bureau ait un adjoint, ceci peut se solutionner pour partie par l'arrivée d'un assistant ou d'une assistant(e) du CODERS véritable coordinateur/trice des membres du bureau et auprès des clubs.

Date de la prochaine AG et lieu du repas, faites des propositions...

La secrétaire de séance

Le président

Odile MOLINA-LIRA

Bruno DUBOSCQ